

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE D'ULTIMATE

1^{ère} assemblée générale annuelle

Date : 18 mai 2007
Heure : 20h30 à 22h30
Lieu : Cégep de Trois-Rivières (local HC-2030)

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la réunion
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Tour de table
- 4) Adoption des règlements généraux
- 5) Élection du conseil d'administration
- 6) Présentation des différents logos et discussions
- 7) Varia
 - a. Différentes questions
- 8) Clôture de la réunion

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE D'ULTIMATE

1^{ère} assemblée générale annuelle

Procès verbal

Étaient présents :

Marie-Hélène AUDET (Représentante d'Ultimaction)
Jonathan HOULE (Représentant AJJUQ)
Sylvain LEBLANC (Représentant AUM)
Jean-Lévy CHAMPAGNE (Représentant AUM)
Marc DALLAIRE (Représentant du Saguenay)
Pascale CHAMBERLANT (Représentant de l'association de Trois-Rivières)
Laurent CHEVRÈTE (Représentant de l'association de Trois-Rivières)
Patrick GINGRAS (Représentant de la FUL)
Raymond CHEVALIER (Représentant de la FUL)
Marc-André CYR (Représentant AUS)
Jean-Philippe RIOPEL (Représentant AUS)
Pierre-Yves LAVERTU (Joueur et participant)
Patrick VIGNEAULT (Joueur et participant)

Étaient absents :

1 Représentant de l'association de Rimouski

1) Ouverture de la réunion

L'ouverture de la réunion se fit à 20h30

2) Lecture et adoption de l'ordre du jour

- Marc-André CYR propose d'ajouter une section « Varia » à l'ordre du jour. Cette proposition est acceptée par tout le groupe.
- Jean-Lévy CHAMPAGNE propose de réaliser un tour de table pour se présenter. Cette proposition est adoptée par tous les participants.
- Suite à ces modifications, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE D'ULTIMATE

1^{ère} assemblée générale annuelle

3) Tour de table

Marie-Hélène AUDET :

Membre du CA d'Ultimaction et présidente provisoire de la FQU. Elle pratique ce sport depuis 1999.

Jonathan HOULE :

Vice-président provisoire de la FQU et représentant de l'AJJUQ.

Sylvain LEBLANC :

Pratique le sport depuis 1996 et s'est grandement impliqué dans le développement de l'association montréalaise et dans la FQU.

Pascale CHAMBERLANT :

Joueuse expérimentée, elle est impliquée dans l'association de Trois-Rivières et vient s'informer sur la fédération.

Patrick GINGRAS :

Président de la FUL, il joue depuis 5 ans et vient voir comment ça se passe et récolter des informations.

Pierre-Yves LAVERTU :

Joueur avec Magma, il a commencé à jouer en 2000 à Québec. Il est présent car il est intéressé et intrigué par le projet.

Patrick VIGNEAULT :

Joueur ayant un an d'expérience, il est le chauffeur de Jean-Lévy CHAMPAGNE et vient s'informer de la situation.

Jean-Lévy CHAMPAGNE :

Nouveau directeur de la ligue d'été de l'AUM, il est le représentant de l'AUM auprès de la fédération. Joueur depuis 5 ans, il est capitaine de Magma depuis 2004.

Raymond CHEVALIER :

Secrétaire sur le CA de la FUL, il est joueur depuis 1998. Il est présent pour observer.

Jean-Philippe RIOPEL :

Représentant de l'AUS auprès de la fédération, il est joueur depuis 2003. Il est également secrétaire provisoire de la FQU.

Laurent CHEVRÈTE :

Nouveau président de l'association de Trois-Rivières, il a deux ans d'expérience dans ce sport.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE D'ULTIMATE

1^{ère} assemblée générale annuelle

Marc-André CYR :

Président de AUS, il est présent pour venir chercher des informations et suivre le déroulement du développement de la FQU. Il a beaucoup d'attentes.

4. Adoption des règlements généraux

- Lors de la dernière réunion, les règlements généraux ont été présentés aux personnes présentes. Suite aux commentaires, Jonathan Houle, en collaboration avec Gregory Verzeaux, a apporté des modifications.
- Après discussion, Laurent CHEVRÈTE propose de faire seulement la lecture des points majeurs et des changements apportés et de laisser carte blanche pour les points secondaires. Cette proposition est secondée par Jean-Lévy CHAMPAGNE.
- Discussion 1 - Article 22 : Procuration
 - L'article 22 stipule :
Le vote par procuration est autorisé selon les conditions suivantes :
 - a) Un maximum d'un vote par procuration par représentant d'ARA présent.
 - b) La procuration doit être dûment remplie, datée et signée par le membre représenté et présentée lors de la tenue de l'assemblée (un modèle est disponible auprès du secrétariat de la FQU)
 - La question est la suivante : la procuration a-t-elle sa place dans le fonctionnement de la fédération.
 - En résumé, la majorité des participants sont contre la procuration et prônent la présence humaine lors des AGA. En cas de force majeure, la majorité des participants préfèrent le vote téléphonique que la procuration. Sylvain LEBLANC demande de garder ouverte la possibilité de la procuration.
 - Suite aux discussions, Jean-Lévy CHAMPAGNE propose d'enlever la procuration pour la remplacer par la présence technologique. Cette proposition est secondée par Jonathan HOULE. Sylvain LEBLANC demande le vote.
 - Pour cette situation particulière, Jonathan HOULE propose 1 vote par association pour la 1^{ère} AGA. Cette proposition est secondée par Marie-Hélène AUDET.
 - Suite au vote, la proposition est adoptée à l'unanimité.
- Discussion 2 – Article 21 : Retirer « prépondérant »

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE D'ULTIMATE

1^{ère} assemblée générale annuelle

- Jonathan HOULE propose de retirer le terme « prépondérant » dans la phrase : « En cas d'égalité des voix, le président de l'assemblée dispose d'un vote prépondérant. » Cette proposition est secondée par Jean-Lévy CHAMPAGNE.
 - Comme il n'y a pas de d'intervention, la proposition est adoptée à l'unanimité.
- Discussion 3 – Article 40 : Retirer « prépondérant »
- La question est amenée sur le fait d'enlever le terme « prépondérant » dans l'article 40 :
- Tout administrateur a un (1) droit de vote à toute assemblée du conseil d'administration. Sauf stipulation contraire de la Loi ou des présents règlements, une question soumise à une assemblée des administrateurs est décidée à la majorité des voix. En cas d'égalité des voix, le président de l'assemblée a un vote prépondérant.*
- Contrairement à l'article 21, les discussions se sont tournées vers le maintien de cet article.
 - Jonathan Houle propose de garder le terme « prépondérant » dans l'article 40 au sujet du vote du président en cas d'égalité. Cette proposition est secondée par Raymond CHEVALIER. Elle est adoptée à l'unanimité.
- Adoption des règlements généraux
- Après avoir fait toute la lecture des points majeurs et des changements apportés aux règlements généraux, Jonathan HOULE propose les règlements généraux discutés à l'Assemblée générale annuelle. Cette proposition est secondée par Laurent CHEVRÈTE.
 - Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Élection du Conseil d'administration :

- Les personnes ayant posé leur candidature sont pour un poste sur le CA :
- Jean-Philippe RIOPEL
 - Marie-Hélène AUDET
 - Sylvain LEBLANC
 - Pierre-Yves LAVERTU

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE D'ULTIMATE

1^{ère} assemblée générale annuelle

- Après présentation de chaque candidat, n'ayant aucune compétition, les personnes forment officiellement le premier CA de la FQU.
- Il est à noter qu'il y aura tirage au sort pour déterminer la durée des mandats de chaque poste.
- Le CA n'est pas complet. Il faudra trouver une 5^e personne prochainement pour compléter le CA.

6. Logo FQU :

- Marie-Hélène AUDET fait la présentation de chaque logo que la FQU a reçu pendant la durée du concours.
- Le logo gagnant sera déterminé lors de la première rencontre du CA, à la suite de cette assemblée

7. Varia :

- Dans cette section, plusieurs points d'information ont été soulevés.
- Sylvain LEBLANC annonce officiellement l'adresse de la FQU : www.fqu.ca
- La fréquence des réunions sera environ de 1 au 2 mois.
- Jean-Lévy CHAMPAGNE propose des mandats pour la FQU :
 - Mettre le site web en ligne rapidement
 - Réaliser un plan d'action
 - Identifier les principaux mandats à réaliser
 - Prioriser la communication avec les représentants
- Marc-André CYR lance une invitation pour un meeting FQU. Si la fédération ne le réalise pas, alors Sherbrooke se fera un plaisir d'accueillir tout le monde en Estrie pour l'occasion.
- Une mise à jour des contacts devra avoir lieu.
- Il faudra rencontrer Mme Courchesne, ministre de l'éducation des loisirs et du sport.
- Contacter Éric St-Amant au sujet de la possibilité de pouvoir se faire reconnaître même si la date de l'échéance est passée.

8. Levée de l'assemblée

- Marie-Hélène AUDET propose la levée de l'assemblée. Cette proposition est secondée par Jean-Lévy CHAMPAGNE.
- Levée de l'assemblée à 22h30.